



30-31 janv. 2010 **ANGERS**  
**21<sup>e</sup> Rencontres**  
Lesbiennes, Gays, Bi et Trans



# Compte rendu des décisions

## 1. - Points sur les adhésions 2009 (suite à l'AG des 19<sup>e</sup> Rencontres de Tours)

**ADHÉOS**, Saintes (A) - **An Nou Allé\***, Paris - **Aris\***, Lyon - **Centre LGBT de Nantes (CN)** - **CIGaLes**, Dijon (C) - **Couleurs Gaies**, Metz (CG) - **Émergence 57\*\***, de Sarreguemines - **Ex Æquo\***, Reims - **Équinoxe**, Nancy (E) - **Forum Gay et Lesbien**, Lyon (FGL) - **GAGL**, Orléans (G) - **J'en Suis, J'y Reste\***, Lille - **Lesbian & Gay Pride Région Centre**, Tours (LGPC) - **Quazar**, Angers (Q) - **Tjenbé Rèd**, Paris (TR) - **Trans Aide**, Paris (TA).

Sur 16 associations adhérentes, 12 sont présentes ou représentées et prennent part aux votes.

(\* associations non présentes, n'ayant pas dressé de pouvoir - \*\* Émergence 57 de Sarreguemines donne tout pouvoir à Stéphanie Nicot de Trans Aide afin de la représenter et lui donne procuration pour les votes).

Les statuts ne prévoient pas de quorum nécessaire pour la tenue d'une assemblée générale.

Dans notre comptabilité, nous n'avons pas trouvé trace du règlement de l'adhésion 2009 du GAGL envoyé par courrier et de Tjenbé Rèd. Après échanges, le GAGL tire un nouveau chèque et le donne pour encaissement au titre de 2009. Tjenbé Rèd va rechercher les références de son règlement et nous en informera.

[**Addendum** -

**Depuis notre AG, nous avons obtenu la réponse de la LGP région Centre qui assurait la présidence de la Fédération aux 19<sup>e</sup> Rencontres ; la LGP a avancé un chèque de 120€ pour permettre à An Nou Allé et à Tjenbé Rèd de prendre part aux votes. La LGP n'ayant pas été remboursée par les deux associations, elle n'a pas adressé son chèque à la trésorerie de la Fédération. En conséquence, An Nou Allé et Tjenbé Rèd sont réputées non adhérentes en 2009 jusqu'à paiement de leur cotisation à posteriori.]**

**SAMEDI 30 JANVIER 2010**

### Les votes

Selon l'article 10-4 de nos statuts en vigueur, chaque vote doit réunir la majorité des suffrages, soit 7 voix.

Selon l'article 10-5 de nos statuts en vigueur, chaque vote concernant une modification des statuts (siège social art. 3-2) doit réunir la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages, soit 8 voix.

#### - **Approbation du compte-rendu des 20<sup>e</sup> Rencontres de Nancy,**

> adoption à l'unanimité des votants, soit 12 voix.

- **Utilisation de la somme de 400 €**, provenant du reliquat des 19<sup>e</sup> Rencontres à Tours : proposition d'intégrer cette somme au budget de ces 21<sup>e</sup> Rencontres, à Angers,

> adoption par 11 voix pour et une abstention.

- **Rapport d'activités de l'année 2009**, présenté par Stéphane Corbin, président de la Fédération LGBT,

> adoption à l'unanimité des votants, soit 12 voix.

- **Rapport financier de l'année 2009**, présenté par Romain, du Conseil d'administration de la Fédération LGBT,

> adoption par 11 voix pour et une abstention.

.../...



30-31 janv. 2010 **ANGERS**  
**21<sup>e</sup> Rencontres**  
Lesbiennes, Gays, Bi et Trans



# Compte rendu des décisions

## 2. - Points sur les adhésions 2010

**ADHÉOS**, Saintes (A) - **Arc en Ciel\***, Toulouse - **Centre LGBT de Nantes (CN)** - **CIGaLes**, Dijon (C) - **Couleurs Gaies**, Metz (CG) - **Émergence 57\*\***, de Sarreguemines - **Équinoxe**, Nancy (E) - **Forum Gay et Lesbien**, Lyon (FGL) - **GAGL**, Orléans (G) - **LGP Région Centre**, Tours (LGPC) - **Quazar**, Angers (Q) - **Tjenbé Rêd**, Paris (TR) - **Trans Aide**, Paris (TA).

Sur 13 associations adhérentes, 12 prennent part aux votes\*.

(\* Arc en Ciel Toulouse est adhérente mais n'a pas donné de pouvoir - \*\* Émergence 57 de Sarreguemines donne tout pouvoir à Stéphanie Nicot de Trans Aide afin de la représenter et lui donne procuration pour les votes).

Les statuts ne prévoient pas de quorum nécessaire pour la tenue d'une assemblée générale.

### Les votes

Selon l'article 10-4 de nos statuts en vigueur, chaque vote doit réunir la majorité des suffrages, soit 7 voix.

Selon l'article 10-5 de nos statuts en vigueur, chaque vote concernant une modification des statuts (siège social art. 3-2) doit réunir la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages, soit 8 voix.

*Suite des votes du samedi 30 janvier 2010 mais avec les adhérents 2010.*

- **Transfert du siège social** de la Fédération LGBT de Lille à Angers, Quazar, 22, rue du Maine, 49100 Angers,  
> adoption à l'unanimité des votants, soit 12 voix pour.

## **Dimanche 31 JANVIER 2010**

- **Participation de la Fédération LGBT au groupe ad hoc du TRT5 concernant l'essai PrEP**, suite à la proposition de François Berdougo-Le Blanc,  
> adoption à l'unanimité des votants, soit 12 voix pour.

- **David Auerbach Chiffirin nommé référent** de la Fédération LGBT du groupe ad hoc du TRT5 pour l'essai PrEP,  
> adoption par 11 voix pour et une abstention.

- **Soutien de la Fédération LGBT à l'association Couleurs Gaies** dans son action devant la justice administrative suite au refus de la mairie de Metz, en 2004, d'accorder le droit de passage dans le centre-ville piétonnier à la marche des Fiertés LGBT. Le soutien à Couleur Gaies est acquis ainsi que la possibilité d'un appel à soutien financier en faveur de l'association au lendemain d'un arrêt de la Cour d'appel de Nancy favorable à la mairie de Metz, et dans l'éventualité de la saisine du Conseil d'Etat dont le coût risque d'être élevé,  
> adoption à l'unanimité des votants, soit 12 voix pour.

- **Soutien de la Fédération LGBT aux actions menées par l'association Trans Aide**,  
> adoption à l'unanimité des votants, soit 12 voix pour.

### **Election du nouveau CA**

Deux membres sortants se représentent. Il n'y a pas de candidatures nouvelles.

Une proposition est avancée :

. Le CA actuel ne démissionne pas. Il est prorogé jusqu'à l'AG de juillet 2010, à Saintes.

. Les associations membres de la Fédération LGBT font des propositions au CA pour débloquer cette situation.

. Le CA se réunit au début du mois de mars.

> adoption à l'unanimité des votants, soit 12 voix pour.

Fait à Angers, le 20 mars 2010,  
Bernard Moreau,  
secrétaire des 21<sup>e</sup> Rencontres.

Validé par le conseil d'administration  
Stéphane Corbin, le président.